

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W19-533173

ND: 43826

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01766 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : SEFFAR Ned Rachid

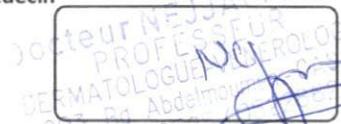
Date de naissance : 27.04.1953

Adresse : 5, lot Nezha Casablanca

Tél. : 06.61.63.23.79 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/09/2020

Nom et prénom du malade : SEFFAR Ned Rachid Age : 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermatose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 29/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Professeur NEJJAM Fatna

Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

DERMATOLOGUE - MÉDECINE ESTHÉTIQUE
LASER - PUUVATHÉRAPIE

الدكتورة نجام فاطنة

أستاذة سابقة بكلية
الطب الدار البيضاء

إختصاصية في الأمراض الجلدية والتجميل

Casablanca, le : 29/07/2020.

M^r SEFFAR Med RACHID

155,
301

Sensinol shampooing

2 - Synsistem

40,
201

Dermoval gel

le soir

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
ppv : 40.00 DH
6 118000 161301

Pharmacie ~~Cherehy~~
PHARMACIE DES DALIAS
Dr. S. BOUSSEHA BOUHLAL
492, Bp Bd. Panoramique
Montbellien - Tél: 0522 527 556

289,
301

lipikar Syndet

laver avec -

Rincez

337,
301

lipikar AP Baume

→ corps après le
soinche -

TSUP
D

2390 x 2

50% diprolene pommade



86880

le soir → le matin
à 1 heure

1 nuit / 2 à 1 heure

2 jours

صيدلية الداليق
PHARMACIE DES DALIAS
Dr. S. BOUSFIHA BOUHDAI
492, Bis Bd. Panoramique
Montpellier - Tél: 0522 527 560

Docteur NE... Fatna
PROFESSEUR
DERMATOLOGUE VENEROLOGUE
293, Bd. Abdelmoumen - CASABLANCA
Tél. 0522 86 25 25 / 0522 86 25 27



611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura



611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura